



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR L'AVENUE GILLES-PICARD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière, que la Ville de Saint-Pascal sollicite des offres d'achat pour deux terrains résidentiels situés sur l'avenue Gilles-Picard, soient :

Le lot numéro 6 664 341 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska, d'une superficie de 1 348,7 m²

(220, avenue Gilles-Picard)

Mise à prix minimale : 14 850,60 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

Le lot numéro 6 664 342 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska, d'une superficie de 1 348,8 m²

(214, avenue Gilles-Picard)

Mise à prix minimale : 15 009,60 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

Toute personne intéressée à déposer une offre doit se procurer le formulaire d'offre d'achat ainsi que les conditions de vente des terrains, lesquels sont disponibles sur le site Web de la Ville sur la page « Terrains à vendre » dans l'onglet « S'établir » ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 465, rue Taché, Saint-Pascal.

La vente de ces terrains est notamment assortie d'une obligation de construire dans un délai de 24 mois suivant la date de la signature du contrat de vente. Le prix indiqué dans l'offre d'achat sera payable à la signature de l'acte de vente devant notaire, dans un délai de 120 jours suivant la date d'acceptation de ladite offre par la Ville.

Toute offre d'achat doit être complétée sur le formulaire d'offre d'achat et être déposée à l'hôtel de ville, située au 465, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, **au plus tard le 22 septembre 2025, à 11 h**, dans une enveloppe cachetée et adressée à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière avec la mention « Offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain sur l'avenue Gilles-Picard ». Ladite offre d'achat doit être accompagnée d'un dépôt de garantie d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de l'offre d'achat avant les taxes applicables. Les offres d'achat seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite.

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des offres d'achat reçues.

Toute demande de renseignements relative au présent appel d'offres doit être faite par courriel auprès du Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@villestpascal.com.

Donné à Saint-Pascal, ce 8 juillet 2025.

Louise St-Pierre, avocate, OMA